



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 3 octobre 2017 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil: MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Marcel D'Amours, père de madame Line D'Amours, commis au Service de la trésorerie, le 16 septembre à l'âge de 85 ans;
- Madame Janine Guilbault Lavallée, mère de monsieur Mario Lavallée, conseiller municipal, le 19 septembre dernier à l'âge de 91 ans;
- Madame Teresa Arruda (née Da Silva), décédée le 29 septembre dernier à l'âge de 92 ans.

RÉSOLUTION 2017-10-561 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été posées au conseil par les citoyens présents et portent sur les sujets suivants :

Monsieur Martin Drapeau

- Achat en commun des Villes de Blainville, Bois-des-Filion et Rosemère d'équipement pour les Services d'incendie des municipalités. Pourquoi la Ville de Boisbriand n'a pas fait partie de cet achat regroupé?

Madame Charron

- Parc à chiens.

Monsieur Charles Beaulieu

- Demande d'interdire le stationnement de véhicules récréatifs et dépose des photos pour illustrer la situation.

Monsieur Denis Beaulieu

- Absence de qualité de vie lorsqu'un véhicule motorisé est stationné près d'une résidence.

**RÉSOLUTION 2017-10-562
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prolonger la période de questions.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (SUITE)

Monsieur François Côté

- Tenue d'une fête de quartier en septembre dernier et présence d'élus.

Monsieur Daniel Couët

- Projet d'acquisition de la maison historique du 331, chemin de la Grande-Côte;
- Frais d'utilisation à payer pour l'utilisation de la piscine de Saint-Eustache par les citoyens de Boisbriand.

Monsieur Dumont

- Acquisition du terrain de l'organisme Aramis il y a environ sept (7) ans et son développement.

Monsieur Maurice Champagne

- Prolongement de l'autoroute 13;
- Développement du projet de train de banlieue à Boisbriand.

**RÉSOLUTION 2017-10-563
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prolonger la période de questions.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (SUITE)

Monsieur Gilles Sauriol

- Hommage à madame Lyne Levert;
- Projet d'achat de la maison historique située au 331, chemin de la Grande-Côte;
- Bureaux de vote du district 2 au Centre socioculturel.

Madame Françoise Prud'homme

- État de la maison Abraham-Dubois et dépôt de photos.

RÉSOLUTION 2017-10-564

AUDITION ET DÉCISION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – PROJET TRIGONE – RUE PAPINEAU – LOT 5 753 754 – ZONE R-3 126-1 – DOSSIER 1511-DM-281

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au Projet Trigone situé sur la rue Papineau, sur le lot 5 753 754 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 126-1 visant à augmenter à 4 le nombre d'allées d'accès à la rue, représentant une dérogation de 2 allées d'accès, soit 50 % supérieure à la limite de 2 allées d'accès prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'établir à 4 le nombre d'allées d'accès à la rue pour le Projet Trigone situé sur la rue Papineau, sur le lot 5 753 754 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 126-1.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-10-565

AUDITION ET DÉCISION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL – 195, RUE YVONNE- LACROIX – LOT 5 799 280 – ZONE R-2 303-1 – DOSSIER 1708-DM-318

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel unifamilial situé au 195, rue Yvonne-Lacroix, sur le lot 5 799 280 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-2 303-1 visant à autoriser l'utilisation du revêtement de clin d'acier comme revêtement extérieur, représentant une dérogation à l'article 158 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE permettre l'utilisation du revêtement de clin d'acier comme revêtement extérieur sur le bâtiment résidentiel unifamilial situé au 195, rue Yvonne-Lacroix, sur le lot 5 799 280 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-2 303-1.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-10-566
AUDITION ET DÉCISION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL – 183, RUE YVONNE-
LACROIX – LOT 5 799 277 – ZONE R-1 303 – DOSSIER 1708-DM-319

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel unifamilial situé au 183, rue Yvonne-Lacroix, sur le lot 5 799 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 303 visant à autoriser l'utilisation du revêtement de clin d'acier comme revêtement extérieur, représentant une dérogation à l'article 158 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE permettre l'utilisation du revêtement de clin d'acier comme revêtement extérieur sur le bâtiment résidentiel unifamilial situé au 183, rue Yvonne-Lacroix, sur le lot 5 799 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 303.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-10-567
AUDITION ET DÉCISION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL – 140, RUE YVONNE-
LACROIX – LOT 5 799 264 – ZONE R-1 303 – DOSSIER 1708-DM-320

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel unifamilial situé au 140, rue Yvonne-Lacroix, sur le lot 5 799 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 303 visant à autoriser l'utilisation du revêtement de clin d'acier comme revêtement

extérieur, représentant une dérogation à l'article 158 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE permettre l'utilisation du revêtement de clin d'acier comme revêtement extérieur sur le bâtiment résidentiel unifamilial situé au 140, rue Yvonne-Lacroix, sur le lot 5 799 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 303.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-10-568
AUDITION ET DÉCISION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL – 44, AVENUE PROVENCHER
– LOT 3 005 485 – ZONE R-1 111 – DOSSIER 1708-DM-321

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel unifamilial situé au 44, avenue Provencher, sur le lot 3 005 485 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 111 visant à réduire la marge avant à 6,24 mètres entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,76 mètre, soit 13 % inférieure à la marge avant minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes pour cette zone.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'établir à 6,24 mètres la marge avant entre le bâtiment et la ligne de lot du bâtiment résidentiel unifamilial situé au 44, avenue Provencher, sur le lot 3 005 485 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 111.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-569
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-570
RÈGLEMENT RV-1625 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 12 septembre 2017;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est:
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1625 décrétant le retrait de caractère de rue d'une partie du lot 6 002 113.

Adoptée

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2017-10-571
RÈGLEMENT RV-1626**

Madame la mairesse Marlene Cordato présente le projet de règlement et monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1626 décrétant le retrait de caractère de rue sur le lot 2 109 063.

**RÉSOLUTION 2017-10-572
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 26 septembre 2017 pour le Règlement RV-1614-1 modifiant le Règlement RV-1614 décrétant l'acquisition d'appareils de protection respiratoire pour le Service de sécurité incendie et son financement par emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-573
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 18 août au 7 septembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-574
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 août 2017 montrant un total des activités de 5 043 214,54 \$ tel que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-575
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie datée du 30 août 2017 et révisée le 12 septembre 2017, montrant un total de 201 163,10 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-576
RAPPORT FINANCIER INTÉRIMAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE
FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES - DÉPÔT**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt du rapport financier intérimaire des activités financières de fonctionnement non consolidées pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-577
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 11 OCTOBRE 2017 AU MONTANT DE
5 173 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre c-19), à savoir :

1.-Financière Banque Nationale inc.

519 000 \$	1,65000 %	2018
535 000 \$	2,05000 %	2019
549 000 \$	2,20000 %	2020
540 000 \$	2,35000 %	2021
3 030 000 \$	2,50000 %	2022

Prix : 98,82300

Coût réel : 2,72969 %

2.- Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.

519 000 \$	1,85000 %	2018
535 000 \$	2,05000 %	2019
549 000 \$	2,20000 %	2020
540 000 \$	2,30000 %	2021
3 030 000 \$	2,50000 %	2022

Prix : 98,81020

Coût réel : 2,73316 %

3.- Valeurs Mobilières Desjardins inc.

519 000 \$	1,85000 %	2018
535 000 \$	2,00000 %	2019
549 000 \$	2,15000 %	2020
540 000 \$	2,30000 %	2021
3 030 000 \$	2,50000 %	2022

Prix : 98,56600

Coût réel : 2,79262 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt de l'adjudication par la trésorière de la vente d'obligations par soumissions publiques du 25 septembre 2017, conformément au Règlement RV-1072 adopté le 21 novembre 1995, adjugeant l'émission de 5 173 000 \$ à la firme Financière Banque Nationale inc., conformément à l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

DE demander à Financière Banque Nationale inc. de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-578
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS
POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES VOIES D’ACCÈS DU
BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN – CONTRAT 2017-1583 – RÉGLEMENT
RV-1616**

ATTENDU qu’à la suite d’une demande de soumissions sur invitation pour les services professionnels pour le confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des voies d’accès du boulevard de la Grande-Allée, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
EFEL Senc. 97, rue de la Couronne Repentigny (Québec) J5Z 0B3
Équipe Laurence 733, chemin Jean-Adam Piedmont (Québec) J0R 1R3
AXOR Experts-Conseils inc. 5101, rue Buchan, bureau 400 Montréal (Québec) H4P 1S4

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 18 septembre 2017;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d’ouverture des soumissions dressé en date du 5 septembre 2017.

DE ne pas donner suite à l’appel d’offres pour le contrat de services professionnels pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des voies d’accès du boulevard de la Grande-Allée pour le motif que ce projet n’a pas été retenu au programme triennal 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-579
SOUMISSIONS – EXTRACTION DE SOUCHES ET PLANTATION
D’ARBRES – AUTOMNE 2017 – CONTRAT 2017-1588**

ATTENDU qu’à la suite d’une demande de soumissions sur invitation pour les travaux d’extraction de souches et plantation d’arbres – Automne 2017, la Ville a reçu l’offre suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Jardin Dion inc. 121, rue Saint-Charles Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2A9	88 415,78 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 20 septembre 2017;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 19 septembre 2017.

D'accepter l'offre de Jardin Dion inc. au montant de 88 415,78 \$, taxes incluses, étant la seule soumission conforme reçue pour les travaux d'extraction de souches et plantation d'arbres – Automne 2017 – Contrat 2017-1588.

Adoptée de tous les conseillers sauf de monsieur Mario Lavallée qui est en désaccord.

RÉSOLUTION 2017-10-580
SOUMISSIONS – SERVICE DE CONCIERGERIE À LA MAISON DU CITOYEN, PLACE DE LA CULTURE ET AU CENTRE COMMUNAUTAIRE – CONTRAT 2017-1589

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour le service de conciergerie à la Maison du citoyen et Place de la culture et au Centre communautaire, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Natalia Cordeiro 52, boulevard Provencher Boisbriand (Québec) J7G 1M7	66 225,60 \$
Entretien Nettoibec enr. 248, rue Chatelois Boisbriand (Québec) J7G 2L7	69 674,88 \$
Servitout inc. 77, rue Omer-Desserres, 5A Blainville (Québec) J7C 5N3	105 928,67 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 26 septembre 2017;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 26 septembre 2017.

D'accepter l'offre de Natalia Cordeiro au montant de 66 225,60 \$, taxes incluses, pour le service de conciergerie de la Maison du citoyen et Place de la culture et du Centre communautaire pour la période du 20 novembre 2017 au 19 novembre 2019 – Contrat 2017-1589.

Adoptée

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU 3 OCTOBRE 2017 ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 474.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

La mairesse fait rapport sur la situation financière de la Ville de Boisbriand, dont le texte est reproduit ci-après, puis le dépose accompagné des annexes requises par la Loi.

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BOISBRIAND DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2017

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Pour une dernière fois avant les prochaines élections, je profite du rapport sur la situation financière pour vous présenter l'état des finances de la Ville.

Après 9 mois de compilation, nous pouvons déjà anticiper un surplus de 1 018 000 \$ pour 2017.

Revenus	Dépenses	Écart
64 786 000 \$	63 768 000 \$	1 018 000 \$

C'est notre gestion rigoureuse des finances qui a permis de dégager ce surplus de 1 018 000 \$, et cela, sans sacrifier votre qualité de vie. À titre d'exemple, en 2017, nous avons :

- procédé à la mise à niveau des parcs de quartier;
- bonifié l'offre culturelle;
- introduit la gratuité pour la piscine du Complexe aquatique Saint-Eustache et fait la réfection du boul. de la Grande-Allée en direction nord.

Des gestes qui ont un impact direct sur votre qualité de vie.

Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

Le PTI permet au conseil municipal de planifier les investissements en immobilisations des trois prochaines années. Celui des années 2017, 2018 et 2019 s'élève à 34,3 M\$.

Pour l'année 2017, ce sont des travaux de quelque 12,8 M\$ qui ont été planifiés.

Ces investissements se répartissent notamment ainsi :

- Travaux de génie 6,2 M\$
 - Grande-Allée, plan d'intervention, usine eau potable
- Parcs et terrains de jeux 2,0 M\$
 - Parcs Bretagne, Dugas, Courville, Cotnoir, Gabrielle-Roy et René-Lévesque, réparation de la piscine, modules d'activités physiques au Parc Régional, etc.
- Édifices 1,8 M\$
- Véhicules 1,3 M\$
- Sécurité incendie 0,7 M\$
- Autres 0,8 M\$

Si le surplus dégagé est intéressant, la diminution de la dette est quant à elle remarquable.

* Expliquer Sans riverains (promoteurs)

Dette	SANS riverains	Écart
2009	109 M\$	
2017	89 M\$	20 M\$

Diminution du taux d'endettement (excluant les riverains)

2009	2017	estimation = 75,49 %
4,44 %	2,53 %	

Et ça c'est une excellente nouvelle!

Diminution du taux d'endettement (incluant les riverains)

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 estimation
4,89 %	4,50 %	4,26 %	4,05 %	3,70 %	3,68 %	3,32 %	3,07 %	2,91 %

En 2009, les travaux de l'échangeur 15-640 se chiffraient à 25 M\$ et ceux de l'usine à 34 M\$. Ce montant de 59 M\$ avait un impact très lourd sur notre endettement total. Aujourd'hui, l'échangeur (18 311 600 \$) additionné à l'usine (13 215 500 \$) représente une dette de 31 527 100 \$. Ainsi un montant de 27 472 900 \$ a été remboursé en moins de 10 ans.

Au cours de ces 8 dernières années, nous avons investi 18 M\$ pour la réfection de 33 rues, nous avons investi dans nos parcs, dans nos bâtiments et dans les services que nous vous offrons. Au cours des mêmes 8 années nous avons bénéficié de plus de 20 M\$ en subvention diverses.

Je n'ai jamais abandonné ma priorité de contrôler l'endettement et les finances publiques. Nous avons fait des choix, parfois difficile, sans jamais manquer à notre devoir de bien vous servir et en tenant compte de vos priorités. La démographie change, la ville change et vos attentes aussi.

Notre devoir c'est de gouverner aujourd'hui mais aussi planifier l'avenir. Depuis 2009, les finances municipales sont stables et comparables aux villes de même taille et, la dette et le taux d'endettement ont diminué de façon importante et constante, toujours pour le bénéfice des citoyens.

Notre saine gestion des fonds publics a permis de rembourser 20 M\$ de dette tout en continuant à investir dans votre qualité de vie.

Si nous n'avions qu'une chose à retenir de la situation financière, c'est qu'en huit ans elle s'est grandement amélioré!

**RÉSOLUTION 2017-10-581
COMITÉ DE RETRAITE – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE
L'EMPLOYEUR**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE reconduire les personnes suivantes comme représentantes de l'employeur au comité de retraite pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, à savoir :

- Lisette Dussault, directrice et trésorière, Service de la trésorerie
- Chantal Duranceau, directrice du Service des ressources humaines et de la paie;
- Francine Guénette, trésorière adjointe et chef de division taxation/évaluation/perception.

DE désigner Barbara Houlihan, adjointe à la direction des Ressources humaines et conseillère avantages sociaux comme représentante de l'employeur, jusqu'au 31 décembre 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-582
PROGRAMME DE REMBOURSEMENT VOLONTAIRE - AUTORISATION**

ATTENDU la Loi visant principalement la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics (RLRQ, c. R-2.2.0.0.3);

ATTENDU le Programme de remboursement volontaire administré par l'Honorable François Rolland, ancien juge en chef de la Cour supérieure;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser Me Karl Sacha Langlois, directeur général à signer tout document utile à la divulgation de la preuve nécessaire à l'application de la Loi visant principalement la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics (RLRQ, c. R-2.2.0.0.3), incluant notamment la signature d'entente de confidentialité, de collaboration, de coopération et d'immunité.

D'autoriser Me Karl Sacha Langlois, directeur général à accepter ou refuser toute proposition de règlement dans le cadre du Programme de remboursement volontaire établi en vertu de cette Loi ainsi que toute proposition de règlement hors du programme en lien avec la récupération de sommes à la suite de fraudes ou manœuvres dolosives et à signer toute quittance et transaction.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-583
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 qui s'appliquent à la Ville.

DE s'engager à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

- de la programmation révisée des travaux réalisés avant le 30 septembre 2017 ainsi que les prévisions des dépenses pour les travaux admissibles que la Ville prévoit réaliser entre le 1^{er} octobre 2017 et le 31 mars 2018;

- de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DE s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

DE s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

D'attester par la présente résolution que la programmation de travaux ci-après comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain, à savoir :

Bilan de la programmation de travaux

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2014-2018

A - Population selon le décret de la population pour l'année 2014 :	27 299
B - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir (A x 28\$) :	764 372 \$
C - Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme (B x 5) :	3 821 860 \$
D - Contribution gouvernementale (montant visé par la programmation de travaux) :	7 900 058 \$
E - Total des investissements à réaliser (C + D) :	11 721 918 \$

Investissements prioritaires

Travaux priorité 1 - Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	101 824 \$	101 824 \$
2016-2017	0 \$	35 418 \$	35 418 \$
2017-2018	3 000 000 \$	17 553 \$	3 017 553 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
Total	3 000 000 \$	154 795 \$	3 154 795 \$

Travaux priorité 2 - Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	231 803 \$	231 803 \$
2016-2017	0 \$	87 474 \$	87 474 \$
2017-2018	32 677 \$	38 186 \$	70 863 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
Total	32 677 \$	357 463 \$	390 140 \$

Travaux priorité 3 - Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	1 737 075 \$	1 737 075 \$
2016-2017	0 \$	1 821 099 \$	1 821 099 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	3 558 174 \$	3 558 174 \$

Travaux priorité 4 - Voirie locale, matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMOT

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	0 \$	0 \$
2016-2017	0 \$	0 \$	0 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	0 \$	0 \$
2016-2017	0 \$	0 \$	0 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Coût total des travaux - Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	2 070 702 \$	2 070 702 \$
2016-2017	0 \$	1 943 991 \$	1 943 991 \$
2017-2018	3 032 677 \$	55 739 \$	3 088 416 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$
Total	3 032 677 \$	4 070 432 \$	7 103 109 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés :	7 103 109 \$
Montant de la contribution gouvernementale :	7 900 058 \$
Surplus / déficit :	(796 949\$)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-584
SERVITUDE DE STATIONNEMENT – LOTS 5 915 713 ET 5 915 714 –
CHEMIN DE TASH**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver l'établissement d'une servitude de passage et de stationnement affectant les lots 5 915 713 et 5 915 714 du cadastre du Québec par 9250-1998 Québec inc. ou représentants.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-10-585
SERVITUDE DE PASSAGE – RUE YVONNE-LACROIX – LOTS 5 799 277,
5 799 278, 5 799 279, 5 799 280, 5 799 266 ET 5 799 281

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accepter la promesse d'établissement d'une servitude par Bel-Habitat 2 inc. ou ses représentants, sur les lots 5 799 277, 5 799 278, 5 799 279, 5 799 280, 5 799 266 et 5 799 281 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, permettant l'implantation et l'accessibilité d'une zone de plantation et d'un égout pluvial le long des terrains de la partie ouest de la rue Yvonne-Lacroix bordant la zone CONS 305.

De prévoir l'engagement du propriétaire à déclarer son obligation à tout promettant acquéreur et à tout propriétaire subséquent et celle de stipuler un mandat irrévocable en sa faveur dans toute offre de vente et d'achat afin de donner suite à la présente.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'acte de servitude consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-10-586
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – DÉCRET 778-2017 – CESSION DE
TERRAINS

ATTENDU le Programme d'aide financière spécifique du ministère de la Sécurité publique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 établi par le décret 778-2017 du 19 juillet 2017;

ATTENDU la section VI.I du décret 778-2017 du gouvernement du Québec;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'inclure dans le Programme d'aide financière spécifique du ministère de la Sécurité publique établi par le décret 778-2017 du gouvernement du Québec, du 19 juillet 2017, sur les inondations du 5 avril au 16 mai 2017, les terrains situés sur les rues suivantes :

Avenue des Mille-Îles;
Terrasse Robert;
Terrasse Filion;
Rue Letellier;
Terrasse Guindon;
Carré Dubois;
Rue Gilles;

1^{re} avenue;
2^e avenue;
3^e avenue;
4^e avenue.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-587
PROGRAMME « AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT » -
SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat » déterminant les modalités administratives relatives au versement et à l'utilisation de cette subvention, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-588
CONTRÔLE DES DÉBORDEMENTS DES EAUX USÉES POUR
L'AUGMENTATION DE PRODUCTION – 4095, RUE LAVOISIER –
ENGAGEMENTS DE LA VILLE**

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a établi de nouvelles exigences pour le contrôle des débordements des réseaux d'égout;

ATTENDU que le ministère n'autorise aucun projet susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements des égouts sanitaires, domestiques ou pseudo-domestiques sans que le requérant n'ait prévu des mesures compensatoires au préalable;

ATTENDU que l'attestation de la Ville doit spécifier que le projet décrit est prévu dans le plan de gestion des débordements en cours d'élaboration et doit présenter un bilan des débits autorisés par le ministère et des débits autorisés par la municipalité (redéveloppement) à l'intérieur du territoire visé par le plan de gestion des débordements et des dérivations;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE s'engager à mettre en place un plan de mesures compensatoires afin de retirer un volume d'eaux usées de 90 m³/d (1,04 l/s) à ce que génèrera l'augmentation de production du 4095, rue Lavoisier (Les produits alimentaires Berthelet inc.) dans le délai prescrit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

DE transmettre au ministère un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observée sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire à l'intérieur d'un délai maximal de trois (3) ans après la transmission de l'engagement et à assurer la réalisation des mesures compensatoires prévues dans ce plan à l'intérieur d'un délai maximal de cinq (5) ans, après son approbation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

D'assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier à convenir avec le ministère.

De tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan des gestions des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-10-589 FERMETURE DE LA RUE CHAVIGNY – AUTORISATION

ATTENDU que la Ville de Boisbriand tiendra une soirée d'animation et de distribution de bonbons au Centre d'interprétation de la nature (CIN), le 31 octobre 2017, pour célébrer l'Halloween;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE fermer la circulation sur la rue Chavigny, le 31 octobre 2017, de 17 h à 21 h, pour limiter la circulation automobile et pour y installer une scène pour le spectacle d'animation.

DE transmettre une lettre aux résidents de la rue Chavigny pour les aviser de cette fermeture.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-10-590 AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées à proximité de la patinoire 1 et dans les gradins des patinoires 1 et 2 de l'aréna de Boisbriand, pour la tenue de la journée Mistral, le 14 octobre 2017, conditionnellement à l'obtention d'un permis approprié de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et l'organisateur devra assurer une surveillance constante des lieux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-591
SIGNALISATION – RUE DES FRANCS-BOURGEOIS ET AVENUE
BOURASSA**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le Service des travaux à procéder à l'installation de la signalisation suivante :

- retrait temporaire des panneaux « Stationnement interdit » sur le pourtour intérieur de la rue des Francs-Bourgeois permettant aux résidents des immeubles situés aux 3200 à 3270 et aux 4000 à 4070 de stationner dans la rue en raison de l'interdiction d'accès à leurs stationnements intérieurs, jusqu'au 15 novembre 2017;
- « Stationnement interdit » sur l'avenue Bourassa, côté nord en direction ouest à partir de l'intersection du boulevard de la Grande-Allée jusqu'à l'avenue Bougainville et du côté sud, direction est, à partir du 3233, avenue Bourassa jusqu'à l'intersection du boulevard de la Grande-Allée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-592
DEMANDE DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accorder un don et/ou subvention de 200 \$ à Opération Nez rouge Laval – Basses-Laurentides pour la campagne 2017 au bon vouloir du conseil.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-593
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION
EXTÉRIEURE – ÉLOPAK – 3720, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES
– ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 13 septembre 2017 portant le no R-17-CU-2935 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement à dominante industrielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de rénovation extérieure pour la compagnie ÉLOPAK située au 3720, avenue des Grandes-Tourelles, sur le lot 5 490 077 du cadastre du Québec, dans la zone I-1 404 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par GKC Architectes, daté du 25 août 2017;
- simulations visuelles reçues en date du 11 septembre 2017.

Cette approbation est conditionnelle à la plantation d'une haie ayant une hauteur minimale de 6 pieds sur toute la longueur du quai de changement/déchargement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-594
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
36, RUE DES PINS – ZONE R-1 202**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée au 36, rue des Pins sur le lot 3 008 772 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 202 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plans d'architecture, préparés par Emanuelle Thibault, datés du 17 août 2017;
- plan projet d'implantation, préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, daté du 16 août 2017;
- plan de plantation, préparé par Jean-Philippe Grou, daté du 10 août 2017;
- échantillons des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-595
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
PLACE MASSÉNA, PHASE 3 – RUE DES FRANCS-BOURGEOIS – ZONE
R-3 407**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction pour la phase 3 de la Place Masséna à être implantée sur le lot 5 173 935 du cadastre du Québec, dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par DKA Architecture, daté du 18 septembre 2017;
- plan d'aménagement paysager, préparé par Atelier Espace B, daté du 6 septembre 2017;
- simulations visuelles, datées du 15 mai 2017.

Cette approbation est conditionnelle :

- à l'approbation du plan d'aménagement paysager par le Service d'urbanisme;
- au dépôt d'une garantie financière de 15 000 \$ pour l'aménagement paysager;
- à ce que la pente vers le stationnement sous les balcons soit du même pourcentage que celle des phases 1 et 2.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-596
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – PROJET LES
BERGES DE BOISBRIAND – RUE YVONNE-LACROIX – MAISON
MODÈLE « L'AVANT-GARDISTE » - ZONES R-1 303 ET R-2 303-1**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 13 septembre 2017 portant le numéro R-17-CU-2934 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept architectural pour la maison modèle « L'avant-gardiste » à être construite dans le projet Les Berges de Boisbriand, sur la rue Yvonne-Lacroix dans les zones R-1 303 et R-2 303-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- simulations visuelles du modèle « L'avant-gardiste », reçues le 29 août 2017;
- élévations en couleur du modèle « L'avant-gardiste », reçues le 29 août 2017;
- plans d'architecture, reçu le 28 août 2017;
- concept d'implantation des maisons du projet.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-597
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – PROJET LES
BERGES DE BOISBRIAND – RUE YVONNE-LACROIX – MAISON
MODÈLE « L'AVANT-GARDISTE 2 » - ZONES R-1 303 ET R-2 303-1**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 13 septembre 2017 portant le numéro R-17-CU-2938 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept architectural pour la maison modèle « L'avant-gardiste 2 » à être construite dans le projet Les Berges de Boisbriand, sur la rue Yvonne-Lacroix dans les zones R-1 303 et R-2 303-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- simulations visuelles du modèle « L'avant-gardiste 2 », reçues le 12 septembre 2017;
- élévations en couleur du modèle « L'avant-gardiste 2 », reçues le 12 septembre 2017;
- concept d'implantation des maisons du projet.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-598
CASES DE STATIONNEMENT - DEMANDE D'EXEMPTION ET
CONTRIBUTION AU FONDS DE STATIONNEMENT – 112, CARRÉ
ANDRÉ-OUELLET - ZONE R-2 517**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 13 septembre 2017 portant le no R-17-CU-2936 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, la demande d'exemption de fournir dix-huit (18) cases de stationnement pour les triplex en rangée à être implantés sur les lots projetés 6 032 149 à 6 032 154 du cadastre du Québec, circonscription de Terrebonne, dans la zone R-2 517.

DE verser la somme de 54 000 \$ perçue pour l'exemption au fonds de stationnement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-599
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois de septembre 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-600
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Stéphanie Ouimet	Technicienne à l'évaluation/taxation, niveau 1 au Service de la trésorerie à compter du 4 octobre 2017, en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Benjamin Robert	Préposé sites et locaux au Service des loisirs / bibliothèque à compter du 4 octobre 2017, en respect avec l'annexe D, art.2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-10-601
LETTRE D'ENTENTE SPQ NUMÉRO 10 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la lettre d'entente numéro 10 ayant trait au fonds de pension avec le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Boisbriand.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-10-602
LETTRE D'ENTENTE SCFP NUMÉRO 32 – SIGNATURE

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la lettre d'entente numéro 32 ayant trait à l'horaire de travail d'employés cols blancs syndiqués au Service des travaux publics avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-10-603
ORGANIGRAMME – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver la mise à jour de l'organigramme du Service des travaux publics du 27 septembre 2017.

Adoptée

RÉSOLUTION 2017-10-604
FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS À LA CONSEILLÈRE LYNE LEVERT

PROPOSÉ PAR LA MAIRESSE MARLENE CORDATO

DE féliciter et de remercier madame la conseillère Lyne Levert pour sa carrière politique et son dévouement à l'égard des citoyens de son district.

Adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Remercie ses collègues du conseil municipal et les citoyens pour les quatre (4) dernières années;
- Fait une déclaration sur les réalisations et les changements apportés pour le bénéfice des citoyens;
- Activité de cross-country le 14 octobre prochain à la pépinière municipale;
- Soirée de l'Halloween au Centre d'interprétation de la nature le 31 octobre prochain.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Fait une déclaration sur son engagement politique des 12 dernières années et adresse ses remerciements;
- Tenue d'une fête au parc Pellerin en septembre dernier;
- Bonne chance aux candidats.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Fait une déclaration annonçant sa candidature au poste de maire, à titre de candidat indépendant;
- Félicite madame la conseillère Lyne Levert.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Remercie pour l'accueil et le support reçus des citoyens de son quartier lors de ses visites;
- Fait une déclaration sur la tenue de l'élection du 5 novembre prochain.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Rend hommage à madame la conseillère Lyne Levert;
- Commente un article de la Presse Plus sur les partis politiques;
- Fait une déclaration sur sa campagne électorale et sur son travail au conseil municipal et remercie les citoyens.

Madame Lori Doucet, District Dion

- Partage son expérience politique des quatre (4) dernières années et remercie les citoyens;
- Félicite madame la conseillère Lyne Levert;
- Activités de l'organisme « Félins parmi nous » et au parc du Domaine Vert.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Partage son expérience politique des dernières années et remercie les citoyens.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Invite les citoyens à participer à l'activité « Kiosque sur les ruches » le 21 octobre prochain à la pépinière municipale;
- Rappelle l'engagement de tous les élus de sauvegarder la maison Abraham-Dubois située au 331, chemin de la Grande-Côte;
- Partage sa vision du rôle de conseiller municipal et de son engagement avec son parti politique;
- Remercie le directeur général, les directeurs, les cadres et employés de la Ville pour leur professionnalisme et la qualité de leur travail.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Offre ses condoléances à monsieur Mario Lavallée qui a perdu sa mère en septembre dernier;
- Souhaite bonne chance à messieurs Hébert et Thibault;
- Rappelle les résultats du dernier sondage sur la satisfaction des citoyens;
- Fait une déclaration sur la campagne électorale et sur son parcours politique.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE (suite)

- Invite les citoyens à s'intéresser à la vie politique;
- Partage sa vision et son expérience politique;
- Souhaite bonne chance à tous les candidats.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Drapeau

Articles 11 et 13

**RÉSOLUTION 2017-10-605
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 22 h.

Adoptée